



## Retour de mon congé parentale.

Par **soushi06**, le **07/11/2012 à 12:44**

Bonjour,rnvoilà le 1er Avril 2010 mon congés parental c'est mis en route. Je les renouvelée 3 fois, la date de fin de mon congé parental s'arrête le 30.12.12.rn Je voudrais s'avoir, avant de mettre en route mon congé parental j'ai du prendre mes congés payée de l'année précédente de 12 jours.rn A ce jour il me reste 23 jours de congés payée acquis et je voudrais s'avoir si je peut les prendre avant mon retour à mon poste et comment doije-mis prendre? j'espère avoir une réponse , je suis dans le flou total...rnrn Merci...

Par **pat76**, le **07/11/2012 à 17:32**

BonjourrnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous l'informez qu'à l'issue de votre congé parental qui se termine le 30 décembre 2012, vous prendrez les 23 jours de congés payés qu'il vous reste d'acquis.rnrnVous indiquerez les dates de début et de fin de vos congés payés.rnrnVous préciserez également à votre employeur qu'il vous prenne un rendez-vous à la médecine du travail afin que vous puissiez avoir la visite médicale de reprise qui est obligatoire après un congé maternité.rnrnVous indiquerez que cette visite de reprise devra avoir lieu à l'issue de vos congés payés c'est à dire pour le jour prévu de reprise de votre poste après vos congés.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **soushi06**, le **07/11/2012 à 20:06**

je vous remercie de votre message, tous c'est réponse me sont précieuse, cordialement.